



CF EQUIPEMENTS

BF 10 et 11 Février



THEMATIQUES

1 – Position sur les dérogations de salles en Championnat de France (Mai 2017)

2 – Chronomètre de tirs (24/14”) en LF2 – saison 2017-2018

1- Position BF sur les dérogations de salles en Championnat de France (mai 2017)

- Problématique des salles classées H1

Rappel : Pour jouer en CF → Salle classée H2 (ou H3 pour NM1)

Suite à une collaboration entre la Commission Fédérale des Equipements et la Commission Fédérale des Compétitions, un plan de régularisation des salles a été mis en place à l'été 2015. Sur 413 salles en Championnat de France :

- 250 étaient conformes
- 163 ont fait l'objet d'une « régularisation » soit par un classement H2 ou H3 (52 salles), soit par une dérogation (111 salles) de la CFE (art. 8 du règlement des Salles et Terrains).

À ce jour, **98 salles** ont une dérogation en cours.

Toutes ces dérogations arrivent à terme au 30 mai 2017.

Généralement, 3 problématiques sont invoquées pour solliciter une dérogation :

- Pas de 2^{ème} vestiaire arbitre
- Pas de local infirmerie et/ou antidopage
- Eclairage < à 500 Lux

Division	Dérogation jusqu'au 30/05/2017
LF2	3
NF1	3
NF2	10
NF3	23
NM1	3
NM2	12
NM3	44
Total général	98

1. Position BF sur les dérogations de salles en Championnat de France (mai 2017) - Propositions

→ **Courrier de relance et rappel vers tous les clubs concernés**

En fonction des retours et des niveaux de jeu concernés

→ NM1, LF2 (*)

- Pas de salle H2 pour la LF2 et H3 pour la NM1 au terme de la dérogation → pas d'engagement en CF (obligation du propriétaire d'engager les travaux dès maintenant).

→ NF1, NF2, NM2, NF3, NM3 (*)

- Pas de salle H2 au terme de la dérogation → obligation d'obtenir du propriétaire, un engagement de réalisation des travaux pour être en conformité lors de l'engagement pour la saison 2018-2019.
- Pas de salle H2 au terme de la dérogation ni d'engagement du propriétaire → pas d'engagement en CF pour 2017-2018.

*(Gestion particulière des cas nécessitant d'importants travaux)

2. Chronomètre de tirs (24/14'') en LF2 – saison 2017-2018

→ Aujourd'hui la règle de « remise à 14'' » sur rebond offensif ne s'applique qu'à la LFB, PRO A (+ Espoirs), PRO B, NM1.

e. Application de la nouvelle règle des 24'' avec remise à 14''.

Sébastien DIOT rappelle que :

- Au 1^{er} septembre 2010 les appareillages de tirs (24 secondes) devaient être accompagnés d'une fonction « remise à 14 ». Cette mise aux normes devait être calquée sur le calendrier de mise aux normes des « tracés ».
- Au 1er septembre 2014, la FIBA a modifié cette règle de telle sorte que la remise à 14'' puisse se faire « à tout moment du jeu » (chrono tournant) et quel que soit le temps de possession indiqué sur l'appareil de tirs (+ ou - 14'').

Cependant, la mise en conformité des appareils n'est pas possible sur tous les appareils et peut engager un surcoût.

Une discussion s'engage.

Le Bureau Fédéral propose que la LF2 et les espoirs ProA se mettent en conformité pour le début de saison 2017/2018. Il n'y aura pas d'obligation pour les autres divisions. Cette proposition sera faite au Comité Directeur des 6 et 7 Mars 2015, pour adoption.

→ Concernant la LF2, rappel de la décision du BF du 20 Février 2015 de faire appliquer cette règle saison 2017-2018.

2. Chronomètre de tirs (24/14'') en LF2 – saison 2017-2018

- Incidence : modification de l'annexe 12 du règlement des salles et terrains.
- Information : vers les « officiels » et tous les clubs de LF2 et NF1 (potentiellement accédant).

FFBB

Pôle Jeunesse et Territoires

Service Territoires

T.+33.1.53.94.25.76

 : equipements@ffbb.com

 : dhenno@ffbb.com



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80